

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 6 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINÇAY, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2021.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Franck GUITTON, Benoit BARD, Jean-Yves LOISEAU, Mickael MACE, Benoit AVRIL, Thomas CANDAIS, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE.

EXCUSES : Laure ROUET, Maria BEDON, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Odile DELACOTTE, Nelly PIVETEAU, Ludivine REULARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine GOURMAUD.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Après lecture du dernier compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 7 juin 2021 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Participation au centre médico scolaire

Monsieur le Maire explique que la ville de Chantonay demande depuis quelques années une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire aux communes utilisatrices de ces services.

Monsieur le Maire détaille le mode de partage des frais entre les communes.

Pour Saint Germain de Prinçay la participation sollicitée est de :

✓ 72.00 € soit 0.50 € x 144 élèves pour le centre médico scolaire pour l'année 2018-2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ce versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide la participation de 72.00 € au Centre médico scolaire.

RESSOURCES HUMAINES

2- Mise à jour du tableau des Effectifs suite à la saisie du Comité Technique

Suite à la réorganisation des services depuis plusieurs années, des modifications successives ont été apportées au tableau des effectifs, pour ajouter ou supprimer des postes.

Monsieur le Maire rappelle que les postes rendus vacants ne pouvaient être supprimés qu'après avis du Comité Technique Aussi, un dossier a été présenté le 28 juin dernier, pour la suppression de plusieurs postes, après étude, le Comité Technique un rendu un avis favorable à l'ensemble des suppressions demandées.

Désormais, le tableau des effectifs est le suivant :

		% TC		Heures/mn
SERVICES TECHNIQUES				
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^e classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Vacant	100%	35H
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^e classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
SERVICES ADMINISTRATIFS				
Rédacteur territorial	Titulaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^e classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Administratif Territorial	Stagiaire	Pourvu	80%	28H
ECOLE				
ATSEM Principal de 2 ^e classe	Titulaire	Pourvu	92.35%	32H22mn
AGENCE POSTALE				
Adjoint Administratif Territorial	CDI	Pourvu	90%	31H30mn
RESTAURANT SCOLAIRE				
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Pourvu	41.69%	14H35mn
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^e classe	Titulaire	Pourvu	31.43%	11H
Adjoint Technique Territorial	CDD	Pourvu	8.96 %	3H08 mm
Adjoint Technique Territorial	CDD	Pourvu	8.96 %	3H08 mm
RESTAURANT SCOLAIRE/ ENTRETIEN BATIMENT	STAGIAIRE	Pourvu	55.41%	19H24 mm

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider le tableau ci-dessus.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

VOIRIE /ASSAINISSEMENT/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3- Choix de l'entreprise pour les travaux au plan d'eau et à la coulée verte

Dans le cadre des travaux de réaménagement du site du plan d'eau et de la coulée verte, plusieurs demandes de prix ont été faites pour :

- Aménager l'entrée du site (création d'une borne amovible, aménagement parking (en dalles engazonnées), mise en place de clôture bois,
- Refaire les différents sentiers en sablage beige.

A ce jour, nous n'avons pas reçu tous les éléments pour comparer les offres de prix. Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour de septembre 2021. Le Conseil Municipal accepte le report.

4 - Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie et affaire rurales 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe RIPAUD pour présenter ce dossier.

Plusieurs demandes de devis ont été faites pour la réalisation du programme d'investissement 2021. Suite à la commission voirie du 29 juin dernier, la commission a étudié les offres et défini les priorités 2021.

Les voies communales suivantes seront refaites en enrobé ou en bicouche : le logis de Froutin, l'Armousson, Bel Air les Fours et Chemin de la Morinerie. L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise Vendée Service Emulsion pour la somme de 42 697.70 € H.T. soit la somme de 51 327.24 € T.T.C.

Pour le curage des fossés (partie fonctionnement), la commission propose également de retenir la société Vendée Services Emulsion pour la somme de 11 400.00 € H.T soit 13 680.00 € T.T.C pour la reprise des fossés route de l'Eperonnière, la Route des Bouchauds, le Bois des Bouchauds et le Chemin de l'Islet.

Enfin, pour les affaires rurales, les offres étant en dessous de 10 000.00 € H.T., Monsieur le Maire se chargera de prendre les décisions conformément à la délégation reçue.

Après présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- valide l'offre de l'Entreprise Vendée Service Emulsion pour la somme de 42 697.70 € H.T. soit la somme de 51 327.24 € T.T.C. pour les travaux de voirie 2021 ;
- valide l'offre de l'entreprise Vendée Service Emulsion pour la somme de 11 400.00 € H.T soit 13 680.00 € T.T.C. pour le curage des fossés communaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

5- SyDEV : participation pour les effacements de réseaux des Basses Thénies

Dans le cadre de la sécurisation des réseaux et renforcement de certains postes, le SYDEV a engagé des travaux (pris en charge à 100% par le Syndicat) aux Basses Thénies.

Dans le cadre de cet effacement, il est proposé à la commune de participer pour effacer en même temps la ligne téléphonique.

Le montant de la participation demandé s'élève à la somme de 16 423.00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer. Pour information les travaux d'effacement électrique débuteront en octobre prochain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- valide la participation de la commune pour l'effacement de la ligne téléphonique des Basses Thénies pour la somme de 16 423.00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation.

BATIMENTS

6 - Choix du mobilier pour le restaurant scolaire

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Fabrice HERBRETEAU pour présenter ce dossier.

Dans le cadre des travaux au restaurant scolaire, plusieurs devis ont été demandés pour changer une partie du mobilier (tables et chaises des enfants de la GS au CM2 uniquement).

Une présentation des offres et classement est fait.

Après analyse et discussion, il est proposé de retenir l'offre de la société DPC de Bressuire pour la somme de 12 251.29 € H.T soit 14 701.55 € T.T.C comprenant l'acquisition de 17 tables « REDUC SON » dont 11 en taille 5, 2 en taille 4 puis 2 tables en taille 3 avec 120 chaises appui sur table en aluminium avec des coques de couleur hêtre, vert et violet. Pour information le mobilier sera changé pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retenir une offre de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres, décide :

- de valider l'offre de prix de la société DPC pour la somme de 12 251.29 € H.T. soit la somme de 14 701.55 € T.T.C.
- autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

7 - Tarifs des salles pour l'année 2022

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de revoir pour l'année 2022 l'ensemble des tarifs des salles communales.

Pour les salles composant la salle polyvalente, compte-tenu du contexte COVID, il propose à l'assemblée de conserver les mêmes tarifs pour la location mais également pour la casse de vaisselle.

De plus, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait souhaitable d'instaurer un tarif nettoyage insuffisant, et propose la somme de 300.00 €.

Pour l'étage de la mairie, une mise à disposition gratuite de la salle est faite uniquement aux associations Germinoise et de Sigournais qui ont font la demande.

Tarifs Casse ou Perte Vaisselle salle polyvalente actuels

LIBELLE	Tarif
Louche	3,50 €
Grande cuillère	4,50 €
Cuillère à café	0,50 €
Fourchette - cuillère – couteau	0,40 €
Couverts de service	2,50 €
Couteau de cuisine	13,00 €
Couteau à pain	4,00 €
Pelle à gâteau	9,00 €
Tire-Bouchon	2.50 €
Tasse à café (petite ou grande)	1,50 €
Mugs	2.00 €
Verre à pied	2,00 €
Verre ordinaire	0,50 €
Verre flutes	1,50 €
Cafetière inox 2	20,00 €
Carafe carrée 1l / pichet verre 1 l / pichet lait	2,50 €
Assiette creuse, plate, à dessert	2,50 €
Plateau de service	8,00 €
Bac inox rectangulaire	40,00 €
Plat inox ovale / plat poisson / saucière	8,00 €

Plat rond	5,00 €
Saladier inox	12,00 €
Corbeille à pain	4,00 €
Planche à découper	30,00 €

Tarifs de location de la salle Polyvalente actuels (location salle avec vaisselle incluse)

Types de manifestations	Désignation salles	Habitants de St Germain de Prinçay et de Sigournais		Hors commune à l'exception des habitants de Sigournais	
		Journée 2022	Week-end 2022	Journée 2022	Week-end 2022
PARTICULIERS					
Vin d'honneur	Salle des Fêtes	150,00 €	230,00 €	230,00 €	355,00 €
	Salle des Fêtes et hall bar* (uniquement)	280,00 €	430,00 €		
	Salle du Foyer Rural	150,00 €	230,00 €	230,00 €	355,00 €
Repas, banquet, pique-nique...	Salle des Fêtes	180,00 €	275,00 €	275,00 €	420,00 €
	Salle des Fêtes et hall bar*	310,00 €	475,00 €		
	Salle du Foyer Rural	180,00 €	275,00 €	275,00 €	420,00 €
ASSOCIATIONS					
Manifestations à but lucratif (loto, concours belote, théâtre...)	Salle des Fêtes	180,00 €	275,00 €	275,00 €	420,00 €
	Salle des fêtes (une séance de variété ou séance théâtre)	60,00 €	90,00 €		
	Salle des Fêtes et hall bar*	220,00 €	340,00 €	340,00 €	520,00 €
	Salle du Foyer Rural	180,00 €	275,00 €	275,00 €	420,00 €
	Salle des Sports	180,00 €	275,00 €	275,00 €	420,00 €
	Salle des Sports et Foyer Rural	280,00 €	430,00 €	430,00 €	660,00 €
Manifestations à but non lucratif (sous réserve de l'avis du Conseil Municipal pour les associations hors commune)	Salle des Fêtes			120,00 €	190,00 €
	Salle des Fêtes et hall bar*				
	Salle du Foyer Rural			120,00 €	190,00 €
	Salle des Sports				
	Salle des Sports et Foyer Rural				
ENTREPRISES					
Vin d'honneur	Salle des Fêtes	210,00 €	320,00 €	320,00 €	490,00 €
	Salle du Foyer Rural	210,00 €	320,00 €	320,00 €	490,00 €
Réunion, congrès, séminaire	Salle des Fêtes	280,00 €	430,00 €	430,00 €	660,00 €
	Salle du Foyer Rural	280,00 €	430,00 €	430,00 €	660,00 €
TARIF NETTOYAGE INSUFFISANT					
300 €					

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide :

- de continuer la mise à disposition gratuite de l'étage de la mairie uniquement pour les associations Germinoises ou de Sigournais pour l'année 2022 ;
- de fixer les tarifs 2022 des produits de la salle polyvalente tel que présentés ci-dessus ;
- d'instaurer un tarif nettoyage insuffisant à 300 €.

8 - Modification du règlement intérieur de la salle Polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la visite du nouveau Trésorier, un point a été fait sur les régies ouvertes sur la commune et leur fonctionnement.

Il apparaît que la commune ne peut prendre des chèques de caution pour la salle.

Par conséquent, il convient de modifier l'article 2 RESERVATION du règlement intérieur de la salle polyvalente comme suit :

« Aucun chèque de caution ne sera demandé à la remise des clés. Un état des lieux sera effectué avant et après chaque utilisation par le préposé de la mairie en présence de l'utilisateur.

En cas de nettoyage insuffisant de la salle ou des salles louées, le tarif nettoyage insuffisant en vigueur sera appliqué à moins que le nettoyage nécessite l'intervention d'une société de nettoyage. Dans ce cas, le Conseil Municipal délibérera pour fixer le montant demandé au préposé.

En cas de détérioration matérielle, un devis sera demandé pour déterminer le coût réel de la réparation, et le Conseil Municipal délibérera sur le montant demandé au préposé.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide :

- la modification de l'article 2 du règlement intérieur telle que présentée ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise à jour de ce dossier.

9 - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation des Cœurs Vendéens

Suite à l'étude réalisée pour la rénovation des logements de la Cité des Cœurs Vendéens, le Cabinet PELLEAU et Associés nous a fait parvenir une proposition d'honoraires pour le lancement de la maîtrise d'œuvre de ce dossier reprenant la phase ESQUISSE (déjà engagée par le Conseil Municipal suite à la délibération D2021-032 du 29 mars 2021) puis la phase APS (*Avant-Projet Sommaire*) jusqu'à la phase AOR (*Assistance aux Opérations de Réception*) avec les missions complémentaires EXE (*Etudes d'Exécution*) et OPC (*Ordonnancement, Pilotage, et Coordination*).

L'enveloppe provisionnelle pour ces travaux s'élève à la somme de 484 500.00 € H.T.

Le montant forfaitaire de rémunération provisoire pour le Cabinet PELLEAU et Associés et des bureaux fluides est calculé comme suit :

- Montant de l'enveloppe prévisionnelle : 484 500.00 € H.T. x taux de rémunération mission de base 6.19 % = forfait de rémunération de 29 990.55 € H.T en mission de base.

Et

- Montant de l'enveloppe prévisionnelle : 484 500.00 € H.T. x taux de rémunération missions complémentaires 2.06 % = forfait de rémunération de 9 980.70 € H.T en mission complémentaire.

Ensemble réparti entre l'architecte PELLEAU et ASSOCIES SARL, les bureaux d'études structures : SARL IDES et Fluides : SARL ATBI.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- valide l'offre de marché maîtrise d'œuvre auprès du Cabinet PELLEAU et Associés SARL et les bureaux structures et fluides IDES et ATBI ;
- valide la proposition d'honoraires pour un taux provisoire de rémunération de 6.19 % pour la mission de base ;
- valide la proposition d'honoraires pour un taux provisoire de rémunération de 2.06 % pour les missions complémentaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif au marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qui ont été prises en matière de droit de préemption urbain en application de la délégation au Maire reçue du Conseil Municipal à cet effet.

Numéro	Objet	Biens	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
28	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée ZS 144 située 19 rue du Général Royrand, appartenant aux Consorts BOSSARD d'une superficie totale de 603 m ²	105 000 €	15/06/2021
29	Renonciation à préempter	AB 842-845 situées passage du Prieuré, appartenant aux Consorts VINCEDEAU d'une superficie totale de 231 m ²	20 000 €	16/06/2021
30	Renonciation à préempter	Parcelles cadastrées AB 417-484 située 23 rue Louis Marchegay, appartenant aux Consorts BOSSARD d'une superficie totale de 1 080 m ²	228 000 € + 11 500 € de commission à la charge du vendeur	22/06/2021

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qui ont été prises en matière de commande publique en application de la délégation au Maire reçue du Conseil Municipal à cet effet :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
26	Changement poteau incendie Chemin de la Bodinière	Vendée Eau 57 Rue Paul Emile Victor – CS90041 85036 LA ROCHE SUR YON	1 200.00 € H.T. soit 1 400.00 € T.TC.	31/05/2021
27	Acquisition d'une meuleuse	Max Outil - BP 3356 - 12033 RODEZ CEDEX 9 pour la somme de	320.02 € H.T. soit 384.02 € T.TC.	11/06/2021
31	Acquisition d'un sèche-linge	HYPHER U 45 Avenue George Clemenceau 85110 CHANTONNAY	329.46 € H.T. soit 395.35 € T.TC	11/06/2021

PAROLES AUX ADJOINTS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission Bâtiments : M. Fabrice HERBRETEAU fait le point des travaux en cours au restaurant scolaire et vestiaires de football. Les travaux devraient être finis pour la rentrée de septembre 2021.

Commission Urbanisme : l'association ORGHANDI a déposé un permis d'aménager pour deux parcelles à viabiliser derrière la propriété de la Belle Entrée.

Commission CCAS et Affaires Sociales : Mme Catherine GOURMAUD informe que le nombre de participants aux matinées Sports organisées par le CCAS sont en diminution. Ces séances sont programmées pour l'instant jusqu'à fin juillet. L'Atelier : les séances continuent chaque mardi jusqu'à fin juillet, une soirée jeux en bois est programmée le 27 juillet prochain.

Ecole Publique : la dernière réunion du RPI a eu lieu, Mme CALAMY, directrice de l'école remercie la municipalité. Une présentation de l'outil E Primo a été faite.

Commission Voirie : M. Philippe RIPAUD informe que les travaux de changement de conduite d'eau se poursuivent jusqu'à la semaine 29 sur la rue de la Métairie, Charette et Bodinière.

Les travaux de la liaison douce de Brièze démarrent le 12 juillet prochain.

Commission Culture et Loisirs. En l'absence de Mme Laure ROUET, Mme Isabelle HELIE précise que la site Internet est en construction mais que l'on ne connaît pas la date de mise en service.

L'opération lancée via Facebook « Trouve mon galet », semble fonctionner.

Elle rappelle également que durant l'été chaque semaine une photo mystère, se dévoile sur l'application Facebook.

Le dispositif argent de poche démarre le 7 juillet prochain, 9 adolescents sont inscrits.

L'exposition au Temple est reportée de 8 jours soit le 23 et 24 septembre prochain.

La balade organisée par l'office du tourisme aura lieu le 3 août à Saint Germain de Prinçay.

Commission Sports Enfance Jeunesse. M. Franck GUITTON informe que les jeux de la coulée verte vont être en service à compter du 13 juillet prochain.

Une réunion avec les associations participantes aux Olympiades du 28 août prochain est programmée le 7 juillet. Il rappelle qu'à cette occasion le feu d'artifice se tiré.

Côté Sport, Monsieur Le Maire informe que l'Assemblée Générale du football a eu lieu à Sigournais, la saison redémarrera en septembre prochain avec le même nombre de licenciés.

L'association de Palet quant à elle ne reprendra à la saison prochaine.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de Conseil Municipal le 6 septembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

AFFICHÉ LE 13 JUILLET 2021

Vu la secrétaire de séance,
Catherine GOURMAUD

Certifié exact,
Le Maire
Dominique PAILLAT.